

**Conseil de sécurité**Distr.
GENERALES/20084
3 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**

J'ai l'honneur de porter à votre attention urgente des précisions concernant le dernier exemple du comportement foncièrement inhumain de l'Iraq : le bombardement chimique de huit différents endroits du district Sheikh Othman de la ville d'Oshnaviyeh, à l'ouest de la province de l'Azerbaïdjan. Le bombardement s'est produit à 2 h 45 (heure locale) le mardi 2 août 1988, alors que les habitants d'Oshnaviyeh, innocents et ne se doutant de rien, étaient endormis. Huit bombes chimiques, contenant un agent chimique mortel - le gaz moutarde -, ont été lancées. Au total, 1 031 civils, des femmes et des enfants pour la plupart, ont été blessés. Le nombre de morts n'est pas encore connu.

Ce dernier en date des bombardements chimiques, outre de constituer une violation de la résolution 612 (1988) du Conseil de sécurité, est un nouvel exemple du mépris flagrant que montrent les Iraquiens envers les appels à la retenue que vous-même et le Président du Conseil de sécurité avez adressés aux deux parties au conflit Iran-Iraq, en un moment où l'on s'emploie à parvenir à un règlement pacifique. En recourant à nouveau, comme il vient de le faire, aux armes chimiques, le régime iraquien montre clairement qu'il n'est pas prêt à renoncer à l'emploi de ces armes meurtrières, quel qu'en soit le prix. Dans ces circonstances, et compte tenu des informations relatives à l'emploi d'armes chimiques par l'Iraq contenues dans le récent rapport de la mission de spécialistes que vous avez constituée (rapport publié sous la cote S/20060 et daté du 20 juillet 1988), je vous prie d'envoyer immédiatement une autre équipe de spécialistes enquêter sur cette dernière attaque iraquienne, dont il est encore possible d'observer et d'analyser les effets.

Mon Gouvernement demande également d'urgence que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies condamne sans équivoque cet acte d'agression haineux de l'Iraq. Il est impératif que l'Organisation des Nations Unies en général, et le Conseil de sécurité en particulier, prennent immédiatement de sérieuses mesures pour empêcher que de tels actes se reproduisent; le régime iraquien suit implacablement une politique de destruction dont le but est de compromettre tous les efforts qui sont faits pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région du golfe Persique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI
